



ANNIVERSAIRE DU **DÉBARQUEMENT**
ET DE LA **LIBÉRATION** DE LA **FRANCE**
ET DE L'**EUROPE**



LA MANCHE, TERRE DE LA MÉMOIRE

LE DÉPARTEMENT LANCE UN CONOURS DE DESSIN POUR TRANSMETTRE LA MÉMOIRE

L'année 2024 sera marquée par les commémorations du 80^e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie. La liberté, la paix, la lutte contre la xénophobie, l'antisémitisme et l'appartenance à une Europe réconciliée sont autant de valeurs que le Département souhaite diffuser.



La transmission de notre histoire passe par l'implication de la jeunesse, c'est pourquoi plusieurs initiatives sont et seront conduites auprès du jeune public. Dans ce contexte, le Département lance un concours de dessin portant sur la thématique du 80^e anniversaire du Débarquement en Normandie, la libération de la France et des pays européens, afin d'illustrer la carte de vœux 2024 de la collectivité.

« Nous avons ce devoir mémoriel de transmettre aux jeunes générations les valeurs qui nous sont chères et que nous entendons promouvoir à travers ce concours de dessin, à savoir la liberté, la paix, la mémoire, et la lutte contre toute forme de discrimination. Chacune de nos actions pour se souvenir contribue à nous montrer dignes de ceux qui ont fait de leur jeunesse une offrande et de cette liberté qu'ils nous ont livrée en héritage », s'exprime Jean Morin, Président du Département de la Manche.

CE DEVOIR MÉMORIEL DE TRANSMETTRE

Ce concours de dessin s'adresse à tous les jeunes, âgés de 18 ans au plus et résidant dans le département de la Manche.

Il est organisé selon des catégories d'âges :

- enfants jusqu'à 10 ans, œuvre individuelle ;
- enfants jusqu'à 10 ans, œuvre collective ;
- jeunes de 11 ans à 14 ans, œuvre individuelle ;
- jeunes de 11 ans à 14 ans, œuvre collective ;
- jeunes de 15 ans à 18 ans, œuvre individuelle ;
- jeunes de 15 ans à 18 ans, œuvre collective.

→ La date limite de dépôt des dessins est fixée au vendredi 25 août 2023 à l'accueil de la Maison du Département ou par courrier.

Plusieurs consignes et contraintes techniques sont à respecter et constitueront le fondement du règlement du concours :

- les œuvres devront porter sur les valeurs que sont la liberté, la paix, la mémoire, la lutte contre toute forme de discrimination, tout en établissant un rapport avec le 80^e anniversaire du Débarquement, la bataille de Normandie, la libération de la France et de l'Europe ;
- le dessin devra impérativement comporter la mention « 80e anniversaire du Débarquement et de la libération dans la Manche ». Calligraphie libre mais lisible. Il est possible d'utiliser le collage de lettres prédécoupées ou des pochoirs.

- les dessins devront être réalisés sur : papier dessin à grains 180gr format A4 pour la catégorie individuelle et A3 pour la catégorie collective
Sens du dessin : format portrait ou paysage. Tous les outils (crayons, feutres, peintures...) sont autorisés sauf l'ordinateur et autres dispositifs numériques. Il est possible d'utiliser également le collage de lettres prédécoupées ou des pochoirs pour le titre. Les dessins doivent être impérativement effectués à main levée ;

- les noms des auteurs, les coordonnées des parents, la catégorie d'âge (nom, adresse, téléphone, email) devront figurer IMPÉRATIVEMENT au dos de l'œuvre.

Le Département récompensera les auteurs des dessins retenus. Le jury, composé de l'ensemble des membres du Comité de pilotage 80^e du Département de la Manche, se réunira avant le 30 septembre 2023 pour procéder à la sélection des œuvres récompensées.

Le règlement est à retrouver sur manche.fr.

Contact :

Conseil Départemental de la Manche
Mission 80^e
Cabinet du Président
98 route de Candol
50 000 Saint-Lô
Mail : liberation44@manche.fr
Tél : 02 33 05 95 15